

02.07.2007 - 08:47 Uhr

AEAI: La grêle provoque de graves dommages aux bâtiments - Hausse significative des dommages de grêle en Suisse

Berne (ots) -

A partir des années 90, les Etablissements cantonaux d'assurance ont constaté une nette augmentation des dommages de grêle en Suisse. Alors que ces dommages représentaient un montant annuel de 20 à 60 millions de francs au cours de la période 1961 - 1991, ils ont dépassé la limite des 60 millions à huit reprises entre 1992 et 2006. En 2005, ils ont même excédé 140 millions de francs. Cette situation a incité la fondation de prévention des Etablissements cantonaux d'assurance à démarrer le projet "Répertoire de la protection contre la grêle" en 2006. Ce répertoire vise à classer les produits de construction utilisés pour l'enveloppe des bâtiments en fonction de leur résistance à la grêle. Outre une étude de l'évolution architecturale de l'enveloppe des bâtiments et du potentiel de dommages qui y est lié, des essais de grêle ont été réalisés sur les types les plus courants. Les données recueillies permettent de classer les matériaux testés.

Les deux principales raisons de l'augmentation des dommages de grêle sont d'une part l'utilisation de matériaux de construction plus vulnérables à la grêle et, d'autre part, la survenance de tempêtes de grêle plus violentes. Les grandes situations météorologiques favorisant la formation d'importantes cellules de grêle ont augmenté au cours des dernières décennies. Par ailleurs, les enregistrements radar indiquent une tendance à la recrudescence des cellules de grêle de grande taille, dont la trajectoire a une longueur de 100 km ou davantage. Après avoir calculé les périodes de retour pour les différentes tailles des grêlons, les responsables du projet ont établi une carte, subdivisée en onze zones climatiques, qui indique le diamètre minimal des grêlons pour une période de retour de 50 ans.

Sur le Plateau et dans la partie est du Jura, il faut s'attendre à la chute de grêlons d'au moins 3 cm tous les 50 ans. Ce n'est pas seulement le surplus d'énergie lié au plus grand diamètre des grêlons qui influence les dommages, mais encore le type de construction actuel. On utilise aujourd'hui des matériaux plus vulnérables à la grêle qu'il y a 50 ans, surtout pour les bâtiments industriels et artisanaux. Cette plus grande vulnérabilité est essentiellement due à l'augmentation des surfaces de verre, qui implique une utilisation croissante d'éléments pare-soleil peu résistants à la grêle.

Essais de grêle artificielle en laboratoire

L'Empa Dübendorf a procédé à des essais de grêle dans le but de mieux connaître la résistance des différents types d'enveloppes de bâtiments. A cet effet, elle a mis au point un procédé de fabrication de sphères de glace de divers diamètres, semblables à des grêlons. Les résultats de ces essais sont à présent disponibles sous la forme d'un rapport de synthèse publié par la fondation de prévention des Etablissements cantonaux d'assurance. Pour 2008, la fondation prévoit l'élaboration d'un répertoire qui distingue cinq classes de résistance à la grêle et indique les prescriptions d'essai applicables à chaque élément de construction.

Le rapport de synthèse " Répertoire de la protection contre la grêle " avec la carte de grêle de la Suisse peut être obtenu sous www.fopeca.ch.

Contact:

UIR / AEAI service médias

M. Rolf Meier

Tél.: +41/31/320'22'82

E-Mail: meier@vkf.ch.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003518/100537842> abgerufen werden.